



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024 A 18 H
PROCES VERBAL SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Président de séance : M. Denis ARNOUX, Maire

Présents : Denis ARNOUX, Jean-Claude BOUGET, Marie-Anne GOUVIER, Bernard ETEVENOT, Marilyne HASSENFRAZ, David BAVEREL, Virginie MARHEM, Pauline PIGANEAU, Maxence FICHET, Noémie MOUGEY, Jérôme BOULET, Christelle KIENE, Denis FOLLETETE, Madeleine FLENET, Daniel MACHAVOINE, Sophie VAVRA, Dominique GUENOT, Marie-Josèphe PIQUEREY, Chantal LIEGEOIS, François JACQUEMIN, Catherine BALZANO, Donatien WERLE, Laurence EMONIN, Eric BOONE, Zenaïde QUERRY

Procuration : Anne-Marie CUENOT donne procuration à Virginie MARHEM

Absent : Arnaud MARON

Secrétaire de séance : Dominique GUENOT

Quorum : 25 membres présents

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Guy Cholley
2. Désignation d'un nouveau membre suppléant à la commission d'appel d'offres
3. Désignation d'un nouveau membre à la commission de contrôle de la liste électorale

II. FINANCES

1. Révision des loyers communaux
2. Adhésion à la SPL « Territoire 25 » : achat de capital

III. VOIRIE-SECURITE

1. Plan de financement prévisionnel pour les travaux de réaménagement de la rue d'Helvétie

IV. BATIMENTS

1. *Signature devis complémentaire pour l'étude d'autoconsommation collective Château Herr*
2. *Attribution du marché de remplacement des chaudières à gaz des logements de la gendarmerie*

V. VIE ASSOCIATIVE-SPORT-CULTURE

1. *Subventions aux associations – année 2024*
2. *Avenant n° 11 à la convention tripartite d'utilisation du gymnase du collège*
3. *Avenant n°13 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux*
4. *Subvention U.S.P.V Football pour le stage « Rudifoot » 2024*

VI. PERSONNEL COMMUNAL

1. *Avancements de grade*

VII. DIVERS

Election d'un secrétaire de séance

Sur demande du Maire, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Dominique GUENOT, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant une bonne année aux conseillers municipaux, ainsi que la bienvenue à Madame Zénaïde QUERRY, nouvellement conseillère municipale.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. *Signature de la convention de mise à disposition d'un véhicule association CK Pont-de-Roide à la commune*
2. *Suppression et création d'emploi*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Laurence Emonin, conseillère municipale, avertit la présence d'une fuite à l'église, côté cinéma.

Elle souhaite également revenir sur l'article de l'Est Républicain annonçant l'attribution d'une subvention de 500 000 € de la Région à destination de la commune et s'étonne de ne pas avoir été informée lors du conseil municipal.

Bernard ETEVENOT, adjoint « Bâtiments-urbanisme », indique que cette attribution sera abordée lors d'une prochaine commission urbanisme et devra définir les projets destinés à la subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la commune attendait le rendu final de l'étude de fréquentation réalisée par l'ADU.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

Madame Laurence EMONIN remarque qu'elle n'apparaît pas « excusée » sur le procès-verbal. Une correction sera apportée.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Guy Cholley

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Guy CHOLLEY du 22 décembre dernier. Il indique que le courrier a été transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2023.

Le candidat venant directement après le dernier élu est Madame Zénaïde QUERRY, qui a accepté de siéger par courrier du 24 janvier 2024.

Monsieur le Maire accueille Zénaïde QUERRY au sein du conseil municipal.

Délibération n°2024.01.01 :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de Monsieur Guy CHOLLEY en date du 22 décembre 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Vu le courrier en date du 28 décembre 2023 de Monsieur le Maire à l'attention de Madame Zénaïde QUERRY lui proposant de siéger au Conseil Municipal,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Madame Zénaïde QUERRY, candidate suivante sur la liste « Une énergie nouvelle pour notre ville », est désigné pour remplacer Monsieur Guy CHOLLEY au Conseil Municipal,

Considérant que Madame Zénaïde QUERRY, suivant de liste, a accepté par courrier en date du 24 janvier 2024 de devenir conseillère municipale,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la démission de Monsieur Guy CHOLLEY,

- Prend acte de l'installation de Madame Zénaïde QUERRY en qualité de conseillère du conseil municipal,

- Modifie, par conséquent, l'ordre de composition du Conseil Municipal conformément au tableau annexé.

| FONCTION | Qualité | NOM ET PRÉNOM |
|--------------------------|---------|------------------------|
| Maire | M. | ARNOUX Denis |
| 1 ^{er} adjoint | M. | BOUGET Jean-Claude |
| 2 ^{ème} adjoint | Mme | GOUVIER Marie-Anne |
| 3 ^{ème} adjoint | M. | ETEVENOT Bernard |
| 4 ^{ème} adjoint | Mme | HASSENFRAZT Maryline |
| 5 ^{ème} adjoint | M. | BAVEREL David |
| 6 ^{ème} adjoint | Mme | MARHEM Virginie |
| Conseillère municipale | Mme | PIGANEAU Pauline |
| Conseiller municipal | M. | FICHET Maxence |
| Conseillère municipale | Mme | MOUGEY Noémie |
| Conseiller municipal | M. | BOULET Jérôme |
| Conseillère municipale | Mme | KIENE Christelle |
| Conseiller municipal | M. | FOLLETETE Denis |
| Conseillère municipale | Mme | FLENET Madeleine |
| Conseiller municipal | M. | MACHAVOINE Daniel |
| Conseillère municipale | Mme | VAVRA Sophie |
| Conseiller municipal | M. | GUENOT Dominique |
| Conseillère municipale | Mme | PIQUEREY Marie-Josèphe |

| | | |
|------------------------|-----|--------------------|
| Conseiller municipal | M. | MARON Arnaud |
| Conseillère municipale | Mme | LIEGEOIS Chantal |
| Conseiller municipal | M. | JACQUEMIN François |
| Conseillère municipale | Mme | BALZANO Catherine |
| Conseiller municipal | M. | WERLE Donatien |
| Conseillère municipale | Mme | CUENOT Anne-Marie |
| Conseillère municipale | Mme | EMONIN Laurence |
| Conseiller municipal | M. | BOONE Eric |
| Conseillère municipale | Mme | QUERRY Zénaïde |

2. Désignation d'un nouveau membre à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose aux membres de l'opposition de transmettre le nom du nouveau membre de la commission lors du prochain conseil municipal.

3. Désignation d'un nouveau membre à la commission de contrôle de la liste électorale

Délibération n°2024.01.02 :

Par délibération n°2023.10.17 du 27 octobre 2023, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales comme suit : Donatien WERLE, Jérôme BOULET, Anne-Marie CUENOT, Laurence EMONIN, Guy CHOLLEY.

Suite à la démission de Monsieur Guy CHOLLEY, il convient de désigner un nouveau membre appartenant à l'opposition.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Zénaïde QUERRY membre de la commission de contrôle des listes électorales qui se compose dorénavant comme suit :

- Donatien WERLE
- Jérôme BOULET
- Anne-Marie CUENOT
- Laurence EMONIN
- Zénaïde QUERRY

Jean-Claude BOUGET, adjoint « Voirie-Sécurité », indique qu'il faudra également désigner un nouveau membre au syndicat du gaz suite à la démission de Monsieur Olivier Billey.

II. FINANCES

1. Révision des loyers communaux

Délibération n°2024.01.03 :

Monsieur le Maire rappelle que le bail consenti à chaque locataire prévoit une augmentation, fixée lors d'une séance annuelle d'examen des tarifs communaux. Monsieur le Maire propose de réviser le montant des loyers selon l'indice de référence des loyers fixé par l'INSEE.

Le taux au 1^{er} janvier 2024 est de + 3.5%,

4^{ème} trimestre 2023 Indice de référence des loyers 142.06

4^{ème} trimestre 2022 Indice de référence des loyers 137.26.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les loyers communaux, à compter du 1^{er} février 2024 comme suit :

| Logements communaux | Loyers mensuels Soit + 3.5 % |
|---|---|
| <i>Au-dessus de la perception</i> | 379.55 € |
| <i>N°1 Vermondans F3 au-dessus de la classe</i> | 402.73 € |
| <i>N°2 Vermondans F3 au-dessus de l'ancienne mairie</i> | 436.93 € |
| <i>N°3 Vermondans F3 dans la cour</i> | 379.55 € |
| <i>F1 bis Maison de l'Enfant</i> | 189.78 € |
| <i>F3 Maison de l'Enfant</i> | 379.55 € |
| <i>F5 Maison de l'Enfant</i> | 510.82 € |
| <i>F4 CCAS</i> | 319.97 € |
| <i>F6 Ecole maternelle Les Lilas</i> | 447.97 € |
| <i>Presbytère catholique</i> | 580.36 € |

2. Adhésion à la SPL Territoire 25 : achat de capital

Bernard ETEVENOT, adjoint « Bâtiments-Urbanisme », informe que c'est la première fois que la commune adhère à une SPL qui est une société d'économie mixte permettant de faciliter les opérations d'aménagement, notamment le site de l'ancienne gare. Cette société va intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué. Elle va se substituer à la commune. Elle Intervient pour et à la place de la commune, va réaliser un travail que la commune n'est pas en mesure de faire. Les moyens sont importants facilitant notamment les délais de consultation, permet d'avoir des procédures plus souples, de rechercher des financements.

Eric BOONE, conseiller municipal, indique qu'une dizaine de communes de PMA ont déjà adhéré

Délibération n°2024.01.04 :

Pour mener à bien le projet du site de la gare, la Commune souhaite adhérer et devenir actionnaire de la SPL Territoire 25 afin de pouvoir mobiliser cette société, qui est réglementairement autorisée à travailler uniquement pour ses actionnaires. Cette société peut intervenir d'abord pour le projet d'aménagement de la gare et ensuite être à nouveau sollicitée pour d'autres opérations.

La SPL Territoire 25, créée en 2011 par le Département, le pôle bisontin et le pôle montbéliardais, s'est étoffée progressivement par l'entrée au capital de plusieurs communes désireuses de mobiliser la SPL sur des projets d'aménagement urbain.

Pour devenir actionnaire et en respect des dispositions statutaires et réglementaires, la Commune doit acheter 200 actions d'une valeur nominale de 100 €, soit un montant global de 20 000 €, sous réserve d'obtenir l'agrément du Conseil d'administration de la SPL Territoire 25.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration de la SPL Territoire 25, se prononce favorablement pour la souscription de 200 actions du capital de la SPL Territoire 25 pour un montant global de 20 000 euros dans le cadre de l'augmentation de capital engagé,
- Autorise le Maire à signer les documents en vue de la souscription des actions,
- Autorise l'inscription budgétaire des dépenses afférentes.

III. VOIRIE-SECURITE

1. Plan de financement prévisionnel pour les travaux de réaménagement de la rue d'Helvétie.

Jean-Claude BOUGET, adjoint Voirie-Sécurité, indique que cette rue est une route départementale, ainsi, la chaussée est à la charge du Département. La commune de Pont-de-Roide-Vermondans est le décideur et le département remboursera le montant des travaux à la commune.

Un feu vert récompense sera installé qui aura pour but de passer au vert lorsque l'automobiliste respectera la vitesse.

Les trottoirs seront mis aux normes PMR et une chaussée douce sera prévue afin de faciliter les déplacements à vélo.

Actuellement, les travaux réalisés sur la rue d'Helvétie sont du ressort de Pays Montbéliard Agglomération.

Délibération n°2024.01.05 :

Un marché de travaux de réaménagement de la rue d'Helvétie a été lancé le 27 décembre 2023 pour une remise des offres fixée le 29 janvier 2024.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 249 905 € HT.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 249 905 € HT,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| Financements | Taux (en %) | Estimation en € HT | Subventions sollicitées |
|--------------------------------|-------------|---------------------|-------------------------|
| OPSA | 100 | 139 000 € | 139 000 € |
| P@C 25 | 30 | 98 705 € | 29 611.50 € |
| Amende de police | 25 | 12 200 € | 3 050.00 € |
| Autofinancement | 31.31 | | 78 243.50 € |
| Coût total du projet HT | | 249 905.00 € | |

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement.

IV. BATIMENTS

1. Signature devis complémentaire pour l'étude d'autoconsommation collective Château Herr

Bernard ETEVENOT, adjoint « Bâtiments-Urbanisme », précise que ce devis complémentaire a pour objet d'étudier les possibilités d'étendre l'autoconsommation dans un rayon de 2 km. L'autoconsommation collective pourrait ainsi couvrir la mairie, les ateliers municipaux et le CCAS.

Délibération n°2024.01.06 :

Par délibération du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a retenu le maître d'œuvre Planair pour l'étude du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Château Herr et par délibération du 26 mai 2023, le Conseil Municipal a adopté le projet d'étude de faisabilité ainsi que le plan de financement.

Le montant initial du projet (phases 1 et 2) s'élevait à 5 100 € HT. Un devis complémentaire est proposé afin d'étudier la possibilité d'étendre l'autoconsommation dans un rayon de

2km pour un montant de 1 600 € HT soit un montant total de 6 700 € HT pour les phases 1 et 2.

Le coût global de la maîtrise d'œuvre s'élève, par conséquent, à 19 350 € HT – 23 220 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le devis complémentaire du maître d'œuvre Planair d'un montant de 1 600 € HT portant le coût global de l'opération à 19 350 € HT soit 23 220 € TTC

2. Attribution du marché de remplacement des chaudières gaz des logements de la gendarmerie

Jean-Claude BOUGET, adjoint « Voirie-Sécurité », soulève une incohérence dans le tableau d'analyses relative au coût HT et TTC.

Délibération n°2024.01.07 :

Monsieur le Maire informe qu'un marché de travaux relatif au remplacement des chaudières gaz des logements de la gendarmerie a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 9 novembre 2023.

La date limite de remise des offres a été fixée le 8 décembre 2023.

Vu les 5 offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les critères fixés dans le règlement de la consultation,

Vu l'offre de l'entreprise SARL RIBOULET MICHEL,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise SARL RIBOULET MICHEL – 25400 AUDINCOURT pour un montant de 28 846.71 € HT – 34 616.05 € TTC,

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché,

- dit que les crédits sont inscrits au budget.

3. Information sur la chaufferie du CCAS

Un comparatif entre une chaudière gaz et une chaudière granulés a été réalisé. Il en ressort que les coûts d'exploitation sont relativement similaires. La variation du coût de l'énergie est

très fluctuante. Le prix du gaz fluctue en fonction du prix du pétrole. A coût annuel équivalent, il convient de se poser la question sur la nature même de l'énergie et s'orienter vers la solution granulé car l'impact environnemental est plus important.

Un cahier des charges sera rédigé pour le remplacement de la chaudière par une chaudière bois granulés.

De plus, la chaudière bois granulés est éligible à subvention contrairement à une chaudière gaz.

V. VIE ASSOCIATIVE-SPORT-CULTURE

1. Subventions aux associations – Année 2024

Marie-Anne GOUVIER, adjointe « Vie associative-Sport-Culture », annonce que les subventions de fonctionnement ont été revues à la hausse de 3 %.

Une subvention de 150 € est attribuée à toute nouvelle association.

Noémie MOUGEY, conseillère municipale, demande des précisions concernant l'association « Les Watchas ». Marie-Anne GOUVIER précise que c'est une association qui organise des concerts, et que des concerts ont d'ailleurs été organisés au Petit Lomont et à l'extérieur. Le siège social de cette association est situé sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans. La commune portera une attention particulière sur l'influence que l'association aura sur le territoire de la commune.

Daniel MACHAVOINE, conseiller municipal, relève que la commune subventionne en totalité le montant des livrets de l'association « ASPIR » alors que les livrets sont ensuite vendus au public.

Marie-Anne GOUVIER remercie les membres de la commission « Vie associative-Sport-Culture » pour leur implication.

Délibération n°2024.01.08 :

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la commission « Vie Associative-Sport-Culture » qui s'est réunie les 10 et 11 janvier 2024,

**L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve le versement des subventions aux associations pour l'année 2024 telles que présentées en annexe,**

- autorise le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2024.
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

| <i>Désignation des Associations</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>Transport Compétition</i> | <i>Formation Encadrement</i> | <i>Extraordinaires Equipement</i> | <i>Réduction 10 €</i> |
|---|-----------------------|------------------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| 1. Enseignement – Education physique et culturelle | | | | | |
| * Association « Les Tisseurs de Mots » | 150 | | | | |
| * Association « Les Watchas » | 150 | | | | |
| * Bibliothèque Pour Tous | 2 677 | | 98,45 | Achat ouvrages : 10 000 | |
| * Cinéma Le Foyer - Convention | 3 715 2 195 | | | Maintenance : 1 328,64 + remplacement lampe 2D : 642,43 | |
| * Collège | | | | | |
| - Association sportive | 1 023 | | | | |
| - Part. Dépenses E.P.S. | 1 098+495,90 | | | | |
| * Comité des Fêtes du Pays Rudipontain | 150 | | | | |
| * Les Amis du Temple | 333 | | | | |
| * Maison Pour Tous : | 17 655 | | 1 832 | Mange debout : 631,99+Tabourets bar : | 550 |
| - Convention ½ poste | 13 309,33 | | | 319,98 | |
| 2. Œuvres Sociales – Syndicats | | | | | |
| * Agir Ensemble | 327 | | | | |
| * Amicale C.N.L. des Charmilles | 0 | | | | |
| * Amicale des Donneurs de Sang | 0 | | | | |
| * Association chapelle Notre Dame de Chatey | 160 | | | | |
| * Association des Familles | 0 | | | | |
| * C.G.T. – APERAM | 1 727 | | | | |
| * Club des Anciens des Roches | 1 318 | | | | |
| * Entraide Alimentaire | 2 788 | | | | |
| * Festi'Projets | 0 | | | | |
| * Loisirs 3 ^{ème} Age-Maison Retraite | 0 | | | | |

| <i>Désignation des Associations</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>Transport Compétition</i> | <i>Formation Encadrement</i> | <i>Extraordinaires Equipement</i> | <i>Réduction 10 €</i> |
|--|-----------------------|------------------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| * Secours Catholique | 606 | | | | |
| * Solidarité Agboville (Côte d'Ivoire) | 469 | | | | |
| * Syndicat Force Ouvrière APERAM Précision | 1 088 | | | | |
| * ULR C.F.D.T. Retraités | 271 | | | | |
| 3. Sports – Loisirs | | | | | |
| * A.S.P.I.R. | 674 | | | Livrets(expo):2000+Patrimoine:1 000 | |
| * Association Zumpao | 163 | | | | |
| * A.U.O. | 2 293 | | | | 210 |
| - Gymnastique | | | 80 | | |
| - Tir à l'Arc | | 1 564 | | Bandes latex échauffement : 58,32+flèches : 76,79+insert : 192,01 | |
| - Tennis de Table | 848 | 105,80 | | | |
| * Amicale Philatélique | 0 | | | | |
| * Avenir Cycliste Rudipontain | 857 | 9 258,88 | 2 192 | Equipements cyclistes:2 500+Frigo:400 +nettoyeurs haute pression:960+2 Roll ups : 400 | |
| * Billard Club Rudipontain | 182 | 1 201,52 | | Tapis+Billes:1 408,32+Polos:477 | 10 |
| * CK Pont de Roide | 582-250=332 | 972,36 | 1 382,40 | Pack initiation:2642,40+Sx 230 super:2084,40+Ocean Quatro:1265,76 | 330 |
| * Club de Badminton Les Toqués du Volant | 158 | | | | 10 |
| * Club d'Escalade Rudipontain | 158 | | | | 30 |
| * Club Combat des Deux Vallées | 0 | | | | |
| * Club Photo Rudipontain | 166 | | | | |
| * Harmonie Fanfare Rudipontaine | 0 | | | | 180 |
| * Modèle Réduit Rudipontain | 1 119 | | | | |
| * Pétanque Rudipontaine | 380 | | | | |
| * Poker Club Rudipontain | 166 | | | | |
| * Section des Jeunes Sapeurs Pompiers | 161 | | | | 140 |

| <i>Désignation des Associations</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>Transport Compétition</i> | <i>Formation Encadrement</i> | <i>Extraordinaires Equipement</i> | <i>Réduction 10 €</i> |
|--|--------------------------|------------------------------|------------------------------|--|-----------------------|
| * U.S.P.V. | 13 495 - 1 804=11 691 | | | | |
| - Boules | | 2 524,48 | | Frigo : 537,60 | |
| - Football | | 7 268,46 | 2 572,92 | Imprimante : 120+Frigo: 501,60 | 510 |
| - Gymnastique | | 1 224,98 | | Bâche praticable : 3 129,60 | 380 |
| - Judo | | 2 900,30 | | Divers matériel : 1 197 | 150 |
| - Tennis | 0 | 0 | 1 116 | | 70 |
| - Tir | | 2 170,97 | 96 | 1 carabine : 1 423,20 + 1 pistolet : 1 519,20 | 70 |
| 4. Sociétés Patriotiques | | | | | |
| * C.A.T.M. – P.G. | 0 | | | | |
| * FNACA | 166 | | | | |
| * Médailles Militaires | 282 | | | | |
| * U.N.C. + Souvenir Français | 1 179 | | | | |
| Total Pont de Roide – Vermondans | 72 680,23 € | 29 191,75 € | 9 369,77 € | 36 816,24 € | 2 640 € |
| 5. Associations Extérieures | | | | | |
| * A.D.A.P.E.I. | 610 | | | | |
| * Aides | 58 | | | | |
| * APF France Handicap | 67 | | | | |
| * Association Française Contre les Myopathies (A.F.M.) | 67 | | | | |
| * Association Française des Sclérosés en Plaques | 67 | | | | |
| * Association Valentin Haüy | 67 | | | | |
| * CMSU | 281 | | | | |
| * Croix Rouge Française | 67 | | | | |
| * D.D.E.N. | 64 | | | | |
| * FNATH Groupement Doubs Jura | 55 | | | | |
| * France Nature Environnement-Doubs | 184 | | | | |
| * France Rein Franche-Comté | 58 | | | | |
| * La Croix Bleue | 24 | | | | |

| <i>Désignation des Associations</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>Transport Compétition</i> | <i>Formation Encadrement</i> | <i>Extraordinaires Equipement</i> | <i>Réduction 10 €</i> |
|---|-----------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| * La Ligue Contre le Cancer | 183 | | | | |
| * La Prévention Routière | 74 | | | | |
| * Les Amis de l'Hôpital | 273 | | | | |
| * Les P.E.P. 25 | 118 | | | | |
| * Les Restaurants du Cœur | 173 | | | | |
| * Nos Amis les Chats | 160 | | | | |
| * Protection Civile du Doubs | 393 | | | | |
| * Revivre | 58 | | | | |
| * Secours Populaire Français | 117 | | | | |
| * SESAME Autisme F.C. | 67 | | | | |
| * S.O.S. Amitié Nord F.C. | 61 | | | | |
| * Sté d'Histoire Naturelle Pays Montbé. | 101 | | | | |
| * SOLIHA | 251 | | | | |
| Total associations extérieures | 3 698 € | | | | |
| Totaux | 76 378,23 € | 29 191,75 € | 9 369,77 € | 36 816,24 € | 2 640 € |
| TOTAL GENERAL | 154 395,99 € | | | | |

2. Avenant n°11 à la convention tripartite d'utilisation du gymnase du collège

Délibération n°2024.01.09 :

Depuis le 26 décembre 2012, le collège Olympe de Gouges met à disposition de la commune de Pont-de-Roide-Vermondans le gymnase pour les activités des associations. La convention tripartite autorisant l'utilisation du gymnase prévoit son renouvellement par voie d'avenant annuel. La commune verse chaque année une participation financière de 5 200 € au Département.

Cet avenant a pour objet la reconduction de la convention initiale pour l'année scolaire 2023/2024 et l'actualisation des annexes 1 à 3.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°11 prévoyant la reconduction de la convention tripartite relative à l'utilisation du gymnase pour l'année scolaire 2023/2024 et l'actualisation des annexes 1 à 3.

3. Avenant n°13 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux

Délibération n°2024.01.10 :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune de Pont-de-Roide-Vermondans met à disposition du collège Olympe de Gouges les installations sportives durant le temps scolaire.

Pour rappel, une participation forfaitaire annuelle de 3 600 € est versée chaque année par le Département.

Vu la convention tripartite du 14 mai 2012 autorisant l'utilisation des équipements sportifs communaux et notamment son renouvellement par voie d'avenant annuel.

Vu la nécessité de reconduire la convention initiale par voie d'avenant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°13 prévoyant la reconduction de la convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

4. Subvention U.S.P.V Football pour le stage « Rudifoot » 2024

Délibération n°2024.01.11 :

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale de 20 € par enfant résidant sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans dans le cadre du stage « Rudifoot ». Cette subvention sera versée à l'U.S.P.V Football.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 20 € par enfant résidant sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans à l'U.S.P.V Football dans le cadre du stage « Rudifoot » 2024.

VI. PERSONNEL COMMUNAL

1. Avancements de grade

Délibération n°2024.01.12 :

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois, en raison des missions liées au poste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création de :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1er novembre 2024,

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à raison de 35h00 hebdomadaire à compter du 1er février 2024.

- La suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 31 octobre 2024,

- 1 poste d'agent de maîtrise à raison de 35h00 hebdomadaire à compter du 31 janvier 2024.

VII. DIVERS

1. Signature de la convention de mise à disposition du véhicule association CK Pont-de-Roide à la commune de Pont-de-Roide-Vermondans

Délibération n°2024.01.13 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule Rudibus étant en réparation, il convient de louer un véhicule afin d'assurer le service auprès de la population.

L'Association C.K Rudipontain dispose d'un véhicule 9 places répondant à notre besoin, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de mise à disposition du véhicule association à la commune.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule de l'association C.K Rudipontain à la commune de Pont-de-Roide-Vermondans pour un montant de 70 € par jour

2. Suppression et création d'emploi

Délibération n°2024.01.14 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, en raison de la demande de temps partiel à 50 % d'un agent pour convenances personnelles,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer l'agent en temps partiel pour effectuer les missions,

Considérant qu'un titulaire à temps non complet peut exercer les missions correspondantes,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2024,
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 31 janvier 2024.

Séance levée à 20h09

Prochaine séance le 22 février 2024.

Le Maire

Denis ARNOUX



Le secrétaire de séance,

Dominique GUENOT



